



Communiqué de presse

Le 3 janvier 2017

Un contrat local de santé (CLS) en faveur des habitants des Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Pierre PAVIS, maire d'Argentan, Jean-Marie VERCRUYSSSE, président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche et Vincent KAUFFMANN, directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Normandie signeront le 10 janvier 2017 un contrat local de santé (CLS).

Cette signature interviendra en présence de Isabelle DAVID, préfète de l'Orne, d'Alain LAMBERT, président du Conseil départemental de l'Orne et de Jean-Michel GAL, président de la Conférence de territoire de l'Orne et de tous les partenaires associés dans le cadre de la préparation de ce CLS.

Un programme d'actions

Pour répondre aux préoccupations de la population, des élus et des professionnels, dans le domaine de la santé, la ville d'Argentan, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et l'Agence régionale de santé s'engagent pour la mise en œuvre d'un programme d'actions sur un an.

Élaboré à partir de diagnostics et de réflexions organisées avec les acteurs du territoire, associant les partenaires et acteurs locaux, le CLS identifie trois axes stratégiques déclinés dans le programme d'actions suivant :

1. **Agir sur les maladies chroniques et l'environnement santé**
 - Développer l'éducation pour la santé des plus jeunes et des populations en situation vulnérable
 - Développer l'éducation thérapeutique du patient en y incluant les aidants et l'entourage
2. **Renforcer l'accès aux soins et prévenir les conduites addictives**
 - Renforcer l'accès aux soins en addictologie
 - Développer l'intervention précoce pour prévenir les conduites addictives
3. **Lutter contre l'isolement et renforcer l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie**
 - Lutter contre l'isolement des populations vieillissantes et/ou avec handicap
 - Renforcer l'accès aux soins des populations vieillissantes et/ou avec handicap
4. **Axe transversal : Développer la transversalité et l'interconnaissance entre les différents champs de compétences des professionnels**

Le Contrat Local de Santé entre en vigueur dès le 10 janvier 2017 pour une durée de 1 an.

Les partenaires

Les actions prévues engagent tous les partenaires associés à la préparation de ce CLS, présents pour matérialiser leur engagement aux côtés des signataires :

- Directeur du Centre Hospitalier d'Argentan,
- Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Orne,
- Président de la Communauté de Communes Argentan Intercom,
- Directrice de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Orne,
- Président de L'Espace Régional d'Éducation Thérapeutique Basse-Normandie,
- Présidente du Centre Local d'Information et de Coordination Centre Orne

A télécharger

Le document intégral du CLS sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS de Normandie : www.ars.normandie.sante.fr

Contacts presse

Ville d'Argentan

Aurélie FILLION
Directrice de Cabinet
Tél. : 02.33.36.40.11
Mél : aurelie.fillion@argentan.fr

Agence régionale de santé (ARS) de Normandie

Sandrine GAUTIER
Chargée de communication - Cabinet
Tél. : 02 32 18 31 61 ou 06 47 07 32 17
Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr